BULLETIN ÉCONOMIQUE

COMMISSION

du Tarif général des Douanes

Séance du mardi 11 juin 1878

PRÉSIDENCE DE M. JULES FERRY.

Déposition de M. H. MATHON, membre de la Chambre de commerce de Roubaix.

M. Mathon. — Messieurs, je n'ai que quelques mots à dire à la commission : l'Angleterre, étouffée par son immense production de cotons filés, verra forcément cette industrie diminuer. Aussi pense-t-elle à conquérir de nouvelles industries pour combler les vides ; constructeurs, filateurs, tisseurs, poursuivent ce but avec persévérance. Déjà MM. Platt frères, d'Oldham, construisent avec succès les machines propres à la filature de laines mérinos système français La France en possède déjà, vous pourrez en voir un spécimen à l'Exposition, qui fonctionne parfaitement; c'est un premier pas vers la concurrence terrible que peut faire l'Angleterre à l'industrie la plus éminemment française, industrie qui exporte pour 350 millions de ses produits. Aussi je dis que notre industrie lainière est sérieusement menacée par l'Angleterre, par l'Alsace qui, grâce à des mains-d'œuvre de 30 à 35 p. 100 inférieures à celles en usage dans nos centres manufacturiers, nous fait une concurrence redoutable et inquiétante; — par l'Italie, qui a monté un vaste établissement près de Venise, où elle *peigne, file, tisse, teint et apprête* les tissus laine-mérinos avec assez de succès pour nous fermer en très-grande partie son marché; — par l'Allemagne, l'Autriche et la Russie, qui produisent déjà bien et beaucoup. Que dirai-je enfin de l'Amérique, qui, non-seulement se développe à l'abri d'une protection énorme, et fournit presque complètement son marché, mais tend à fournir les pays voisins !

Dans ces conditions, n'y a-t-il pas péril extrême à livrer à l'étranger notre beau marché de France, le meilleur et le plus honnête du continent, sans l'avoir sagement protégé comme le font tous nos voisins ? Devrons-nous, comme l'Angleterre, faire des baisses de salaire et amener des grèves immenses ? Nos populations ont-elles le calme britannique, et ce qui se passe paisiblement de l'autre côté du détroit ne dégénérerait-il pas chez nous en excès regrettables ? Disons enfin que l'Angleterre, dont la puissance commerciale et financière domine presque le continent tout entier, met tout au service du commerce et de l'industrie qui lui dicte sa politique.

On m'a demandé pourquoi nos prix de revient étaient plus élevés qu'en Angleterre; voici ma réponse :

Tous les prix de revient de notre fabrication sont plus élevés que ceux de la fabrication anglaise; nous payons nos machines, notre charbon plus cher; nous avons, grâce aux charges que nous a léguées la guerre, des impôts plus lourds à payer; ils pèsent sur nous, non-seulement directement, mais encore indirectement, en nous forçant à élever les salaires pour permettre à nos ouvriers de vivre.

Notre grande crainte, c'est l'Angleterre, parce qu'elle produit dans des conditions tellement énormes que nous avons toujours peur qu'elle ne s'empare de notre marché. Avec tout le continent nous pouvons faire des traités de commerce, sans crainte de voir notre situation compromise, mais les Anglais ont une telle puissance de production, une telle persévérance que quand ils s'attaquent à un de nos articles, il est toujours à redouter qu'ils n'en fassent bientôt leur propriété exclusive.

M. Tirard. — Cependant vous savez que le chiffre des exportations françaises en Angleterre est de beaucoup plus considérable que celui des importations anglaises en France.

M. Henri Mathon. — Oui, mais les Anglais sont les grands convoyeurs du monde. Nos produits passent chez eux, mais il n'y restent pas; ils sont trop patriotes pour donner la préférence aux marchandises françaises sur les leurs.

M. Tirard. — Il n'en est pas moins vrai qu'il faut que nos articles soient appréciés à l'étranger, puisque les Anglais sont obligés de s'en faire les commissionnaires.

M. Henri Mathon. — Nous avons quelques articles qui sont supérieurs aux leurs, les tissus de laine mérinos, par exemple. Mais les Anglais, si la nécessité les pousse à s'engager dans de nouvelles voies, si la pléthore dont souffre leur industrie les y pousse, n'hésiteront pas, soyez-en sûr à nous faire concurrence sur ce terrain, où nous sommes encore les maîtres. Il est certain que les industries ne se déplacent pas facilement. Mais avec leur persévérance, ils peuvent très-bien arriver à devenir pour nous-mêmes, dans l'industrie du mérinos et la soierie, des rivaux extrêmement redoutables. Et quand nous en seront là nous serons bien malades.

M. Tirard. — La soierie ne se plaint pas, au contraire.

M. Henri Mathon. — Elle n'en a pas moins perdu, l'an dernier, plus du tiers de sa production, car la misère fait qu'on porte plus de laine et de coton que de soie.

(*à suivre.*

BULLETIN MILITAIRE

De nouvelles instructions viennent d'être adressées aux autorités militaires et administratives, destinées à arrêter les dernières dispositions relatives au prochain appel des engagés conditionnels d'un an. Les demandes d'inscription doivent être adressées du 1er juillet au 31 août. Passé ce délai, aucune demande ne sera plus admise et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1878, qui ne se seront pas fait inscrire en temps voulu, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi. L'état indiquant le nombre des demandes reçues par chaque préfet devra être transmis au ministre de la guerre le 1er septembre. Cet état ne doit pas comprendre de demandes pour les troupes d'administration. Les étudiants en médecine et en pharmacie, qui peuvent être autorisés à accomplir leur année de service dans les hôpitaux militaires, doivent être inscrits au titre des corps de troupe dans lesquels ils sont jugés aptes à servir, sauf à être ultérieurement affectés, sur la production de leurs titres, à l'une des 25 sections d'infirmiers militaires.

Il en est de même pour les jeunes gens qui désireront concourrir pour l'admission dans les 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration et dans les sections d'infirmiers militaires, le nombre en est fixé à dix par corps d'armée, et la désignation ne doit en être faite qu'au moment de la répartition des engagés conditionnels entre les corps de troupe.

Les examens prescrits pour les candidats qui n'ont aucun titre universitaire leur conférent le droit à l'engagement conditionnel d'un an commencera le 16 septembre à dix heures du matin : le texte de la dictée devant servir pour la première épreuve sera envoyé du ministère de la guerre à tous les centres d'examen.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans sa prochaine séance, qui aura lieu mercredi prochain, le Conseil départemental de l'instruction publique examinera le projet de construction de nouvelles écoles à Wattrelos.

—

La Grande-Harmonie donne un concert ce soir, à Douai, au kiosque de la promenade Saint-Jacques. Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE

1. Allegro militaire. X***. — Ouverture des *Francs Juges*, arrangée par MM. Baumann et Victor Delannoy (Berlioz). — 3. *Le Défi*, solo pour basse, exécuté par M. Victor Veisner (Clodomir). — 4. Deuxième fantaisie sur l'*Africaine* arrangée par M. Victor Delannoy (Meyerbeer). — 5. *La Tarabrée*, polka pour piston, exécutée par l'auteur, M. Boulcourt.

DEUXIÈME PARTIE

1. *Symphonie pastorale*, arrangée pour musique militaire, par M. Victor Delannoy. — A. Sensations douces en arrivant à la campagne. — B. Réunions joyeuses des villageois. — C. Eclairs, orage. — D. Chants des bergers, sentiments de joie et de reconnaissance après l'orage (Beethoven). — 2. *Le Carnaval de Venise*, pour grande clarinette, exécuté par l'auteur, M. H. Weber. — 3. Galop (Ferret).

Illumination et feux de Bengale pendant la durée du Concert.

Prix d'entrée de l'enceinte réservée : un franc.

N. B. — En cas de mauvais temps, le concert aurait lieu au Théâtre.

—

M. Jules Barni, le député radical de la Somme, dont nous avons annoncé la mort, était né à Lille le 1er uin 1818.

—

M. Ferdinand Duhot, fabricant de toiles, adjoint au maire d'Armentières, vient de mourir.

—

Le *Progrès du Nord* annonce que les amis de son colaborateur Louis Asseline, mort récemment, se proposent de lui élever un monument.

—

La Compagnie du Nord organise un nouveau train de plaisir pour le 12 juillet, à destination de Paris, avec séjour du samedi matin au mardi soir.

Les billets seront délivrés à partir de demain dimanche jusqu'à vendredi matin.

Le train partira de Tourcoing à 10 h. 17 du soir ; de Roubaix à 10 h. 26 de Croix-Wasquehal à 10 h. 33 ; de Lannoy à 7 h. 59 et de Roubaix-Wattrelos à 7 h. 48.

Le retour aura lieu le mardi suivant par le train qui part de Paris à minuit 15 m.

—

Nous rappelons que le concours hippique du Nord aura lieu à Lille, Esplanade de la citadelle, du 10 au 14 juillet :

131 prix, pour 29,520 fr. 50 c. seront donnés par la Société hippique française.

—

La Compagnie du Nord organise, pour dimanche prochain 14 juillet, un train de plaisir de Lille à Boulogne.

—

Un négociant de Tourcoing M. L... en revenant de Besvres, il y a quelques jours, a eu sa valise fouillée par un malfaiteur et les 230 francs qu'elle contenait ont disparu.

—

On a trouvé dans une meule de foin, ce matin, à Bondues, un journalier nommé Couvreur, poursuivi, agé de 27 ans.

Il a été arrêté comme vagabond.

—

L'incendie qui a consumé mercredi à Lille, les magasins de MM. Le Blan et Ce n'est pas encore complètement éteint. Les caves qu'on n'a pas pu inonder sont toujours en feu. Il est impossible d'y descendre. Toutes les marchandises qui s'y trouvent seront certainement perdues.

On connaît aujourd'hui le chiffre exact des pertes. Elles sont de 60.000 fr. pour le bâtiment et de 1,100,000 f. pour les marchandises.

C'est à tort que l'on a annoncé que M. Jean Adam avait été tué en voulant détacher son chien. Ce jeune homme est mort victime de son dévouement. Voici en quelles circonstances : Deux locataires, un vieillard nommé Pierre Leclercq, âgé de 74 ans, et son fils Jules, demeurant chez M. Adam. Lors du sinistre, ils dormaient profondément et, dans la panique, ils avaient été complétement oubliés. M. Adam fils est monté à la chambre de ces locataire et les a aidés à descendre. Au moment où il allait franchir le seuil de la porte de l'estaminet qui donne dans la cour, le malheureux a été enseveli sous les débris de la muraille qui s'écroulait.

—

Hier, vers six heures quarante minutes du soir, au moment du passage d'un train, un enfant de la femme qui garde le passage à niveau de la gare de Baisieux, voulant traverser la voie, a été atteint par la machine. Il a été jeté hors la voie. On le croyait tué. Il n'a reçu que quelques contusions aux reins et à la tête. Jusqu'ici, rien n'indique que ses blessures soient graves.

—

Hier, vers six heures du soir, des mariniers ont retiré de la Deûle, le cadavre d'une jeune fille paraissant âgée de 18 à 20 ans.

On a retrouvé dans ses vêtements plusieurs lettres dans lesquelles elle annonce l'intention de mettre fin à ses jours. Cette mort est donc le résultat d'un suicide.

Après les constations d'usage, le cadavre a été transporté à la Morgue.

L'une des lettres trouvées sur elle porte les initiales M. B.

Jusqu'ici son identité n'a pu être établie.

—

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs qu'il circule en ce moment de nombreuses pièces fausses de 5 francs, à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, 1870 et 1873, en plomb, très légères, aspect granuleux. Tête ressemblante, quoique la barbe soit grossièrement gravée et paraisse entièrement dans l'ombre. Ton mat.

Des pièces de 2 francs, à l'effigie de la République française, 1871, très mal frappées ; les lettres sont à peine formées et aucun trait ne ressort d'une manière distincte.

Des pièces de 1 franc, à l'effigie de la République française, 1872. Mêmes caractères distinctifs que les précédentes, mais cependant moins grossièrement gravées.

Des pièces de 1 franc, à l'effigie de Napoléon III, 1868. Les lettres du mot Napoléon et le chiffre III manquent de netteté et l'aigle du verso est à peine visible.

—

Dans sa séance de vendredi, le conseil municipal de Lille a voté à l'unanimité, un crédit destiné à la réception de M. le ministre de l'instruction publique qui viendra à Lille le 15 juillet pour poser la première pierre de l'agrandissement du lycée.

Il arrivera par l'express de midi 20, à la gare, où il sera reçu par M. Paul Cambon, préfet, et M. Dutilleul, maire.

En dehors de la gare le bataillon de chasseurs à pied, formera la haie, et un détachement de gendarmerie précédera le cortége.

M. le ministre ira déjeûner à la préfecture, et vers deux heures il se rendra au Lycée.

Une estrade sera élevée dans une des cours pour le ministre et les autorités de la ville, et les corps constitués; le lycée tout entier sera également réuni.

M. Dutilleul, maire, souhaitera la bienvenue au ministre au nom de la cité lilloise, M. Bardoux prononcera alors un discours.

Puis il posera la première pierre, passera en revue le lycée, et ira visiter les principaux établissements d'instruction publique de l'Etat, les facultés des sciences et de médecine, l'institut industriel, les écoles académiques et le Musée. M. Bardoux assistera ensuite au banquet que lui offrira la municipalité au nom de la ville, à la mairie. Ce banquet, dont les invitations seront faites par M. le maire de Lille, comprendra environ 150 couverts.

—

Voici, d'après Nick de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois de juillet :

Les points astronomiques se trouvent encore assez multipliés et groupés pour la plupart ; les perturbations seront assez fréquentes et intenses. D'un autre côté, la déclinaison du soleil et des planètes étant généralement boréale convergente, descendante et décroissante, les bourrasques tendront à se rapprocher de nos latitudes, principalement pendant la période du 3 au 24, qui correspond avec la déclinaison australe de la lune, ainsi qu'avec les nœuds lunaires.

Des bourrasques, qui se forment graduellement et simultanément avec les points astronomiques, tantôt sur le Pacifique, tantôt sur l'Atlantique, feront leur apparition le plus souvent sur l'Irlande, au début des périodes critiques mises ci-après entre guillemets et marquées de un ou plusieurs points d'interrogation, selon l'importance probable des perturbations.

Elles produiront des dépressions barométriques, avec mouvements orageux, grains ou coups de vent sur la France et sur les pays voisins vers le « 28 1er » lunestice boréal ; le « 17 » nœud descendant, périgée (distance minimum de la lune), quatre points groupés ; le « 11 14 » lunestice austral ; le « 18 22 » nœud ascendant, quatre points ; le «24», le 26 30 lunestice boréal, périgée, cinq points groupés, à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités, tantôt sur une latitude, tantôt sur une autre, — suivant l'importance et le mode de déclinaison de la lune, mais principalement sur la zone septentrionale et la zone centrale, et successivement de l'ouest à l'est.

Orages épars violents, avec grêle probable, vers le « 2 » « 4 » « 7 » « 12 » « 19 » « 23 » « 27 » « 31 ». Crues d'eau après les périodes critiques. Radiation solaire vive. Variations brusques. Refroidissement, 2e dizaine. En résumé, le mois de juillet sera encore accidenté. Eclaircies entre et durant les périodes critiques, notamment sur la zone méridionale par suite, temps un peu moins agité sur cette région, mais encore variable.

—

Voici l'arrêté municipal et le décret présidentiel relatifs aux dénomiuations des trois nouvelles rues du *Petit-Village* :

—

ARRÊTÉ MUNICIPAL

—

Nous, Maire de la ville de Tourcoing, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique.

Vu la loi des 16-24 août 1790 ;

Vu l'art. 16, de la loi du 18 juillet 1837 ;

Vu l'ordonnance royale du 10 juillet 1816 ;

Vu les circulaires de M. le ministre de l'intérieur en dates des 3 août 1841 et 20 octobre 1875, rappelant les règles à suivre pour la dénomination à attribuer aux rues et voies publiques ;

Considérant qu'une place et plusieurs rues venant d'être ouvertes au quartier dit le *Petit-Village*, il y a lieu de donner à ces voies publiques des appellations qui permettent d'éviter toute confusion;

Considérant qu'il y a lieu de saisir cette circonstance pour rendre, en cette ville, un hommage public à des hommes illustres dont s'honore la nation française ;

ARRÊTONS :

Art. 1er. A partir de la publication du présent arrêté, les voies publiques nouvellement ouvertes prendront les dénominations ci-après, savoir :

La rue allant de la rue de Lille à la place ouverte au *quartier du Petit-Village*, RUE LE VERRIER ;

La place sus indiquée, PLACE LE VERRIER;

La rue prenant origine à la place Le Verrier et aboutissant à la rue du Dragon, *rue de l'Alma*;

La rue prenant de la place Le Verrier pour déboucher dans la rue N.-D. des Anges, *rue Philippe-de-Girard ;*

La rue se détachant de la place Le Verrier pour s'ouvrir rue du Sentier, *rue Jacquart.*

Art. 2. Des plaques indicatives, comme celles en usage dans la ville de Tourcoing seront placées aux angles des voies désignées.

Art. 3. M. le directeur des travaux municipaux, pour ce qui concerne son service, est chargé d'assurer l'exécution des prescriptions du présent arrêté.

A l'Hôtel-de-Ville, le 23 mai 1878.

Roussel-Défontaine

—

DÉCRET PRÉSIDENTIEL

—

Le Président de la République;

Sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur;

Vu l'ordonnance royale du 10 juillet 1816 ;

DÉCRÈTE :

Art. 1er. Est approuvé l'arrêté, en date du 23 mai 1878, par lequel le maire de Tourcoing (Nord) attribue les noms de Le Verrier, Philippe-de-Girard et Jacquart à trois voies publiques de cette ville.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Versailles, le 17 juin 1878.

Signé : *Maréchal de Mac-Mahon*

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : *E. de Marcère.*

Pour ampliation,

Le Directeur du secrétariat et de la comptabilité,

Signé : *Normand.*

Pour copie conforme.

Le secrétaire général de la Préfecture du Nord

Signé : *E. Duncan-Philidor.*

Ephémérides roubaisiennes

7 juillet 1809. — La première escouade de pompiers, créée en 1805, est réorganisée, elle se compose de 15 hommes : un chef commandant, un sergent, un caporal, deux sapeurs, un sellier, 9 gardes-pompiers. Le matériel se borne à une seule pompe. La caisse communale ne permettant pas de salarier les pompiers, ils sont dispensés du service de la garde nationale.

TH. LEURIDAN.

Les troubles de Caudry

Un journal bonapartiste de Cambrai l'*Aigle* fait le récit suivant :

« Avant-hier 1er juillet, MM. Jules Amigues et Robert Mitchell, accompagnés de MM. Jacques Amigues fils, Louis Gentès, Nicolas Bodoy, Brossel, Jean Kœgler, cocher, et quelques autres personnes, se rendaient de Neuvilly à la station de Bertry, où MM. Jacques Amigues et Nicolas Bodois devaient prendre le chemin de fer, pour rentrer, l'un à Paris, l'autre à Cambray.

» Ils avaient pris par Viesly, Béthencourt et le Petit-Caudry, en vue de rendre visite à quelques amis.

» Au Petit-Caudry, un assez grand nombre d'ouvriers de Caudry et des alentours étaient venus au-devant de M. Amigues et lui offrirent un bouquet. En même temps ils lui apprirent qu'on avait été informé à Caudry de sa venue dans ces parages et qu'une grande manifestation républicaine était préparée pour lui faire un accueil injurieux.

» Quoique M. Amigues n'eût donné rendez-vous à personne dans Caudry, et ne se fût nullement proposé de visiter cette commune ce jour-là, il ne crut pas devoir reculer devant les menaces et fit diriger sa voiture, au pas sur Caudry.

» Dès l'entrée de la ville, il fut accueilli par les huées et les insultes d'un groupe nombreux. M. Amigues et les siens répondirent à ce scandaleux tumulte par la plus parfaite indifférence et continuèrent d'aller au pas. Un peu plus loin, nouvelles clameurs et nouvelles injures de la part d'un autre groupe, qui vint se joindre au premier. Dans ce groupe, plusieurs jeunes gens portaient des écriteaux de bois montés sur de longues perches, et où on lisait, en grosses lettres des injures à l'adresse de l'Empire ou de M. Amigues ; l'un de ces écriteaux avait pour objet d'outrager particulièrement l'armée française, car il portait ce mot : SEDAN.

» Ainsi ce nom qui n'éveille chez tous les hommes de cœur, qui devrait n'éveiller chez tous les Français que de nobles et dignes tristesses, est ici jeté en pâture à d'abjectes passions, à d'indignes fureurs.

» M. Amigues et ses amis apostrophent vigoureusement ces insulteurs de la patrie.

» Deux gendarmes se trouvaient là, par pur hasard sans doute, puisque M. Amigues ne comptait pas venir à Caudry : on nous assure qu'ils venaient de Solesmes, en service de correspondance.

» L'un de ces gendarmes, — qui peut-être était un de ces braves soldats, un de ces modestes héros qui furent vaincus à Sedan, mais n'y laissèrent rien de l'honneur de la France, — lança son cheval sur le porteur de l'écriteau Il fut détourné et entraîné par la foule.

» M. Robert Mitchell, dont chacun connaît le grand talent, mais dont nul aussi n'ignore la bravoure, M. Robert Mitchell, qui était à Sedan lui, simple soldat, simple engagé dans les zouaves, sauta en bas de la voiture et s'élançant sur le groupe au milieu duquel se dressait l'écriteau, il parvint à le saisir.

» De toutes parts, on l'envahit, on le presse, on le bouscule, on l'injurie :

» Lâches que vous êtes, s'écrie Mitchell, vous parlez de Sedan, et il n'y pas un seul d'entre vous qui aurait eu le courage d'y aller.

» Il parvint à saisir un moment l'écriteau ; mais on le lui arrache un peu plus loin. Un brave homme, un courageux citoyen réussit à s'en saisir et à le briser.

» La promenade continue lente et tumultueuse : la foule grossit à chaque pas.

» Les gendarmes font bravement leur devoir, tout leur devoir, du mieux qu'ils le peuvent, se multipliant, faisant caracoler leurs chevaux le long des trottoirs, se jetant dans les groupes les plus menaçants arrachant les écriteaux et en dispersant les porteurs.

» A droite de la voiture, on crie : « A bas Jules Amigues ! » et l'on joint à ces cris les clameurs les plus ignobles.

» A gauche on crie : «Vive Jules Amigues!» et : « Vive la France ! »

» Derrière la voiture, on chante la *Marseillaise*, non pas celle des travailleurs, mais celle dont le refrain est ;

Qu'un sang impur abreuve nos sillons

et qui n'est plus désormais qu'un infâme appel aux fureurs civiles.

» Par moments, on voit flotter, aux derniers rangs de la foule, le hideux drapeau rouge : ils n'ont pas osé le ficher au bout d'un bâton mais ils l'agitent dès que les gendarmes s'éloignent.

» Quelques pierres sont lancées sur la voiture, et heureusement n'atteignent personne.

» Cela dure ainsi pendant près d'une heure, car nos amis ne consentent pas à se hâter d'une minute ni d'un pas devant ces furies et ces menaces.

» A la sortie de la ville, les gendarmes coupent la tête de la colonne et parviennent à lui faire rebrousser chemin.

» Nous nous faisons un devoir de rendre hommage ici à l'admirable attitude de ces deux défenseurs de l'ordre, dont nous regrettons de ne point connaître encore les noms.

Nous nous demandons ce que faisaient, pendant ce temps-là, dans Caudry, les autorités que la loi et la circulaire de M. le sous-préfet investissent spécialement du devoir de faire respecter la sécurité individuelle et l'honneur public.

» C'est un point à propos duquel nous ne négligerons rien pour obtenir d'indispensables éclaircissements.

» Comme contraste et sans insister nous ajouterons seulement ceci :

Jamais, nulle part, M. Bertrand-Milcent n'a été injurié, ni menacé, ni entravé dans ses visites par les bonapartistes :

» Jamais, dans une réception bonapartiste, il n'a été poussé un cri séditieux ; — tandis que M. Amigues ne peut passer nulle part sans être insulté ou provoqué par les républicains — heureusement en petit nombre dans la plupart des localités :

» De quel côté est le respect des lois et des personnes ?

» Où sont les agitateurs forains ?

» Comment le sous-préfet entend-il l'égalité entre les candidats ? »

—

— Il arrive assez souvent que le public des tribunaux, sans prendre fait et cause pour le malheureux qui comparaît devant ses juges, compâtit à sa peine, lui témoigne quelque intérêt et voudrait même le voir échapper à la punition qu'il mérite. Ce sont là des sentiments d'humanité qui partent d'un excellent cœur et que le plus honnête homme peut avouer.

Pourtant, samedi dernier, à l'audience du tribunal correctionnel de Cambrai, dit la *Gazette*, une impression toute contraire se faisait remarquer ostensiblement sur les visages de ceux qui assistaient au jugement de l'affaire d'un ouvrier tisseur de Montigny. On était indigné, au récit des traitements froidement cruels et calculés, que cet homme avait fait subir à une pauvre petite fille de sept ans, dont tout le crime est d'être l'enfant de sa femme, enfant qu'il a reconnue à l'époque de son mariage.

Ecoutez ce que faisait Lecouffre Pierre-Joseph, c'est le nom du prévenu.

Le matin, il faisait lever à cinq heures, hiver comme été, la pauvre enfant, et sans lui imposer aucune besogne, il la forçait à se tenir debout, à jeûn, devant un pilier, jusqu'à neuf heures du matin.

En ce moment, l'enfant recevait un morceau de pain sec sans qu'il lui fût permis de changer de place ou de s'asseoir. Elle devait garder cette position droite, si pénible, jusqu'à midi, heure de la réfection, si toutefois on peut appeler de ce nom la légère portion de soupe ou de légume qu'elle recevait pour son dîner. Alors seulement l'enfant pouvait s'asseoir par terre, mais juste le peu de temps qu'il lui fallait pour prendre son minime repas.

Elle se remettait ensuite devant le pilier jusqu'à huit heures du soir. Jamais on ne la voyait jouer ni avec sa petite sœur, âgée de deux ans, ni avec les autres enfants du voisinage, et si, pour quelque besoin naturel, elle devait sortir de la chambre où elle était suppliciée, son père comptait les instants et s'ils lui paraissaient trop prolongés, il frappait sa petite fille à coups secs et du bout des doigts, ou bien lui administrait quelques chiquenaudes.

La mère de cette pauvre enfant martyre, travaille au champ du matin au soir. Quelquefois à son retour, il lui arrivait, au grand déplaisir du père, d'envoyer sa petite fille faire une commission. Le père ne la perdait pas de vue, et si une voisine, attristée de l'état de dépérissement de l'enfant, donnait à celle-ci un morceau de dain le père, à sa rentrée, examinait tout aussitôt ses mains, sa bouche et en arrachait avec colère et menace ce qu'il y trouvait de nourriture.

Aussi l'enfant redoutait son père comme on redoute un tyran; elle n'osait ni lui parler, ni le regarder, ni même se plaindre de la faim qui la tourmentait sans cesse.

Il était évident que le but que se proposait Legouffre par ce raffinement de cruauté était de se débarrasser de sa fille. N'osant pas laisser sur elle des traces de coups ou de mauvais traitements, parce que, l'an dernier, il avait encouru, pour ce fait, une peine correctionnelle, il comptait sur un dépérissement et une mort inévitables. Heureusement, la justice, avertie, est intervenue à temps. Lecouffre a été arrêté, et depuis le moment où il est écroué à la maison d'arrêt, l'enfant qu'il martyrisait n'est plus, au dire des témoins, à reconnaître. Elle prend l'air, se donne du mouvement et peut du moins manger comme tous les enfants de son âge.

Lecouffre n'a que 31 ans, et l'on dirait que tout sentiment honnête est déjà éteint dans cet homme. Il entend, sans émotion, avec presque de l'indifférence, les charges que font peser sur lui des témoins. Les reproches calmes, sans passion — ce qui était difficile en pareille circonstance — les bons conseils de M. le président le trouvent froid et impassible, et quand le ministère public à son tour, vient lui remettre sous les yeux le tableau des sévices qu'il exerçait sur son enfant, le but criminel qu'il se proposait, Lecouffre, qui a vu sa pensée devinée, ne laisse entrevoir sur ses lèvres et dans son regard, qu'un mouvement d'impatience et de méchanceté.

Lecouffre n'avait pas d'avocat, et nous sommes sûr que dans le barreau de Cambrai, composé d'hommes honorables, pas un seul — à moins d'être désigné d'office — n'eût voulu se charger de la défense du prévenu, ni même plaider les circonstances atténuantes.

Le tribunal a sans doute espéré que Lecouffre reviendrait à de meilleurs sentiments, qu'il reconnaîtrait toute l'horreur de sa conduite, car il ne lui a infligé que six mois de prison.

— Une explosion qui a mis la commune d'Esquerdes près de St-Omer en émoi, s'est produite dans la poudrière mercredi dernier, à quatre heures et demie de l'après-midi.

Heureusement tous les ouvriers étaient tous absents; les dégâts sont estimés 1,500 fr.

La cause de cette explosion paraît résulter de difficultés qu'on rencontre souvent dans la fabrication de la poudre; cette cause n'a pu être encore bien déterminée. Une enquête est ouverte.

— Une attaque à main armée suivie de vol, a été accomplie dans la nuit du 2 au 3 juillet, à Bachy.

Charles Vanhauslere, âgé de 28 ans, garçon boulanger, revenait de Rumes (Belgique) où il avait été vendre des gauffres. Arrivé près du cabaret du *Canard*, situé à Bachy il fut assailli par trois individus sortis d'un champ de blé.

L'un d'eux lui ferma la bouche pour l'empêcher de crier, le second le menaça de son couteau-poignard, le troisième le fouilla et lui enleva une somme de 14 fr. 50; puis ils se sauvèrent.

Jusqu'ici, on n'a pu découvrir les coupables qui sont probablement des fraudeurs de profession. On les a vus se diriger vers la frontière.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 juillet. — Elisa Vervalcke, rue du Parc, 9. — Séraphin Demunter, rue du Fontenoy, cour Delhaye, 10. — Marie Monet, au Fontenoy, cité Frasez, 41. — Marie et Constant Lapauw, rue de la Guinguette. Eugénie Depiepe, rue de la Limite. — Léon Augem, rue de la Paix, 5. — Léon Leclercq, Grande-Rue. — Louis Bogart, rue du Pays, 26. — César Vroman, rue des Ogiers, cour Dhalluin. — Désiré Hasse, rue de Lille, 86. — Victor Cosement, rue d'Alma.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 juillet. — Palmyre Declerck, 21 ans, dévideuse, rue de Mouveaux. — Pierre Stallaert, 66 ans, tisserand, rue Cadeau, 185. — Henri Delcourt, 3 mois, rue de l'Epeule, 205. — Louis Lagache, 11 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Lorfebvre, 79 ans, journalière, aux Petites-Sœurs. — Anatole Leman, 34 ans, cabaretier, rue des Fabricants.

MARIAGES du 6. — Eugène Uyttenhove, 19 ans, cordonnier, et Clémence Dufore t, 20 ans, sans profession. — Augustin Rys, 58 ans, apprêteur, et Adèle Lorthiois, 39 ans, piqurière.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-FLIPO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Anatole LEMAN, brasseur, décédé le 5 juillet 1878, à l'âge de 34 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le lundi 8 juillet, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à *la Barque d'Or*, rue des Fabricants, 38, à 9 neuf heures.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 8 juillet 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Sophie BURY, épouse de Monsieur Antoine ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 3 juin 1878, dans sa 60e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 juillet 1878, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de M. Alexandre LENNE, époux de dame Eugénie TRUFFAUT, décédé, à Roubaix, le 8 juin 1878, dans sa 77e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 8 juillet 1878, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur Pierre-Joseph WILLE, trésorier de la Confrérie des Trépassés, décédé à Roubaix, le 2 juillet 1877, dans sa 70e année, et de Dame Agnès-Josèphe MASQUELIER, son épouse, décédée à Roubaix, le 4 mai 1874, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 8 juillet 1878, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Roseline BOULANGER, épouse de M. Henri DELPLANQUE, décédée à Roubaix, le 21 mai 1878, à l'âge de 35 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

KERMESSES *de l'arrondissement de Lille*. Le 7 juillet. — Moulin-Lille, Annœulin. Ascq, La Bassée, Le Mesnil, Lys, Marcq-en-Barœul, Sainghien-en-Weppes, Santes, Verlinghem, *Epeule* (Roubaix).

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Imprimerie, Librairie, Lithographie

Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Fournier-Delfortrie. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue, 56, Roubaix. 15813

Tapis — Ameublements

BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abreuvoir, 5 et 13, Roubaix — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis liége et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.